

Chibougamau, le 21 février 2020

Mme Jacqueline Leroux  
Troilus Gold Inc.  
334, 3<sup>e</sup> rue,  
Chibougamau, G8P 1N5

N/Réf : 3025704

Objet : Permis annuel d'intervention 2019-2020

Madame,

Vous trouverez ci-joint votre permis annuel d'intervention pour l'année 2019-2020. Les droits de coupe de 118,41 \$ ont été acquittés.

Veillez noter que si vous désirez effectuer des changements à ce permis, vous vous devez d'apporter les modifications à celui-ci, et ce, avant le début des opérations.

De plus, veuillez noter que ce document ne vous soustrait pas à obtenir un permis ou tout document pertinent des autres ministères ou organismes.

Pour des informations supplémentaires, je vous invite à communiquer avec nous.

Recevez, Madame nos salutations distinguées.

  
Marie-Julie Bouchard, Tech. Forestière

NB/vb

p.j. Permis, carte et commentaires de la faune.

624, 3<sup>e</sup> rue  
Chibougamau, (Québec) G8P 1P1  
Téléphone : (418) 748-2647  
Télécopieur : (418) 748-3359



Développer, valoriser, préserver.  
*Naturellement!*

## Commentaires du Ministère de la Faune

Voici les commentaires de la DGFa-10 concernant cette demande de 17 forages pour Troilus Gold Inc.:

La DGFa-10 recommande de porter une attention particulière à la traverse de cours d'eau durant la période de gel. Nous recommandons d'enlever toutes les structures, débris ou contaminant sur ou à proximité de ceux-ci pour éviter leur apport dans les cours d'eau lors du dégel et ce afin de minimiser les impacts sur la faune aquatique.

La DGFa-10 rappelle au demandeur que, selon le Règlement sur les habitats fauniques (RHF), les boues de forages doivent être disposées à plus de 30 mètres des milieux hydriques. Et rappelle l'importance de mettre en place les mesures préventives nécessaires afin d'éviter le rejet de sédiments et de produits toxiques dans le milieu aquatique.

Les travaux prévus sont situés au cœur de l'aire de répartition de la population de caribous forestiers Assinica, dans un secteur utilisé par le caribou forestier, à l'intérieur de zones de protection établies pour cette espèce vulnérable. Les travaux ont lieu à l'intérieur d'un massif névralgique protégé de tous travaux sylvicoles en vertu des mesures intérimaires mise en place depuis 2019 dans le cadre de la stratégie provinciale pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Pour plus d'information sur ces mesures, vous pouvez consulter le site web suivant : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/habitats-et-biodiversite/amenagement-habitat-caribou-forestier/mesures-interimaires-2019-2023/>

Nous recommandons donc d'éviter autant que possible les travaux dans ce secteur de manière à maximiser les chances de succès de la stratégie actuellement en place pour le maintien des populations de caribou forestiers. Les travaux bruyants (ex. : forage, déboisement et déchiquetage) devraient particulièrement être évités pendant les périodes de mise bas et d'élevage du caribou forestier (15 mai au 30 juin). Il est à noter que le dérangement fait pendant cette période rend les faons plus vulnérables, diminuant les chances de rétablissement de cette espèce. Les dérangements devraient également être minimisés au cours de la période hivernale lorsque les caribous se retrouvent dans les ravages (15 janvier au 15 avril) et sont particulièrement susceptibles à la prédation s'ils en sont chassés.

En tout temps, la DGFa-10 invite le demandeur à transmettre toutes mentions de caribou forestier dans le secteur visé par les travaux et dans leurs environs. Le demandeur peut envoyer ses observations à l'adresse Nord-du-Quebec.faune.information@mffp.gouv.qc.ca en indiquant le nom et les coordonnées de l'observateur, le nombre d'individus observés, la date et les coordonnées géographiques précises.

De plus, comme le territoire ciblé par la demande demeure peu connu, la DGFa-10 est intéressée par toute autre observation faunique réalisée durant les travaux. Ces observations peuvent être transmises à l'adresse courriel précédemment mentionnée.

Sonia Boudreault pour  
**La Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec**  
**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**  
951 boulevard Hamel  
Chibougamau (Québec) G8P 2Z3  
Téléphone : 418 748-7701 poste 258  
[nord-du-quebec.faune.information@mffp.gouv.qc.ca](mailto:nord-du-quebec.faune.information@mffp.gouv.qc.ca)  
[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

## Activités minières

## IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Titulaire : Troilus Gold Inc.  
 Adresse : 334, 3e rue, Jacqueline Leroux  
 Municipalité : Chibougamau  
 Code postal : G8P 1N5

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Déboisement pour une campagne de 17 forages et l'aménagement de chemins d'accès totalisant 1315 m de long et d'une largeur de 5 m. Un volume de bois commercial de 23,2 m cu sera coupé. La superficie totale des travaux est de 1,34 ha. Date des travaux 20 février au 31 mars 2020.

Région administrative : 10 U.G. : 102 UAF : 02661  
 MRC : Jamésie Municipalité : Chibougamau  
 Secteur désigné<sup>1</sup> : 32J15NE, au sud-est du Lac Gimpereaux

<sup>1</sup> La carte annexée fait partie intégrante de ce permis. Elle indique la localisation du secteur désigné.

## VOLUME À RÉCOLTER

Essence ou groupe d'essences	Qualité	Quantité (m <sup>3</sup> )	Zone tarif.	Taux (\$/m <sup>3</sup> )	Total (\$)	Destination des bois	TPS (%)	TVQ (%)	No Facture
Épinette	B	4,90	283	7,93	38,86	Laissés en bordures des chemins d'accès et des sites.	5,000000	9,975000	2935344
Épinette	C	3,30	283	0,26	0,86	Laissés en bordures des chemins d'accès et des sites.	5,000000	9,975000	2935344
Mélèze	B	0,10	283	0,95	0,10	Laissés en bordures des chemins d'accès et des sites.	5,000000	9,975000	2935344
Pin Gris	B	8,90	283	6,92	61,59	Laissés en bordures des chemins d'accès et des sites.	5,000000	9,975000	2935344
Pin Gris	C	5,90	283	0,26	1,53	Laissés en bordures des chemins d'accès et des sites.	5,000000	9,975000	2935344
Bouleau Blanc	C	0,10	283	0,54	0,05	Laissés en bordures des chemins d'accès et des sites.	5,000000	9,975000	2935344
Total :		23,20			102,99				

No facture : 2935344

Sous-total : 102,99

TPS - 869515601 : 5,15

TVQ - 1006356067 : 10,27

Total à payer : 118,41

Total payé : 118,41

Total des montants payés et cumulés pour le permis : 118,41

## CONDITIONS

Le titulaire du permis doit respecter le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)* du Ministère.

## Activités minières

Permis N° : 3025704

Exercice : 2019-2020

Échéance : 2020/03/31

Version N° : 1

### CONDITIONS

Le titulaire de ce permis n'est pas exempté d'obtenir tout autre permis ou autorisation nécessaire à la réalisation de son projet.

Le titulaire de ce permis doit respecter tout autre Loi ou règlement applicable à l'exercice des activités autorisées à son permis.

Les documents joints font partie intégrante du permis.

Prendre connaissance du document ci-joint et transmettre l'information aux personnes concernées dans votre équipe.

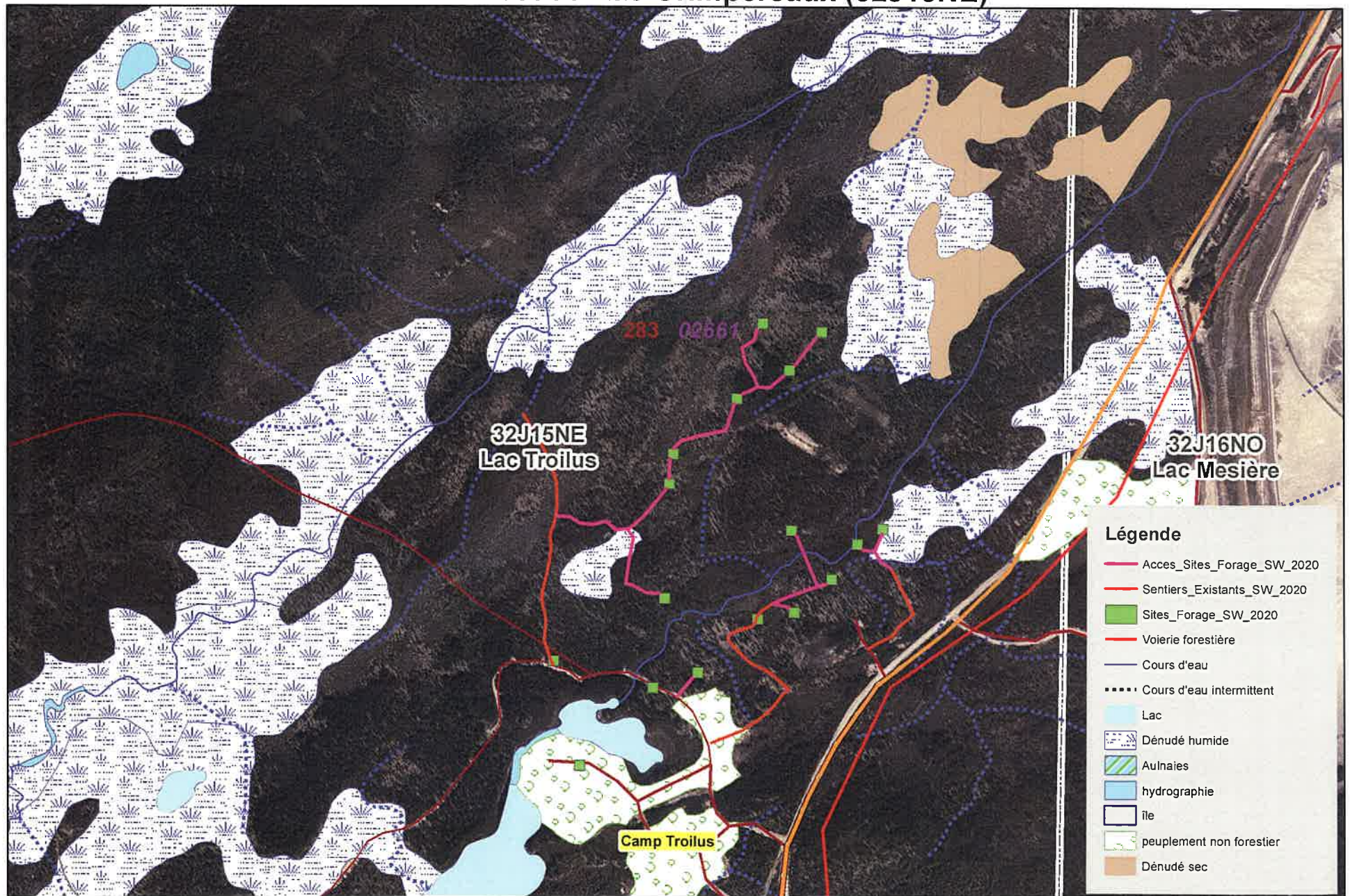
### SIGNATURE

  
Chef de l'unité de gestion  
Ce permis est valide à partir de la date de signature de la personne autorisée.

2020/02/20 15:49:38

année/mois/jour heure:minute:seconde

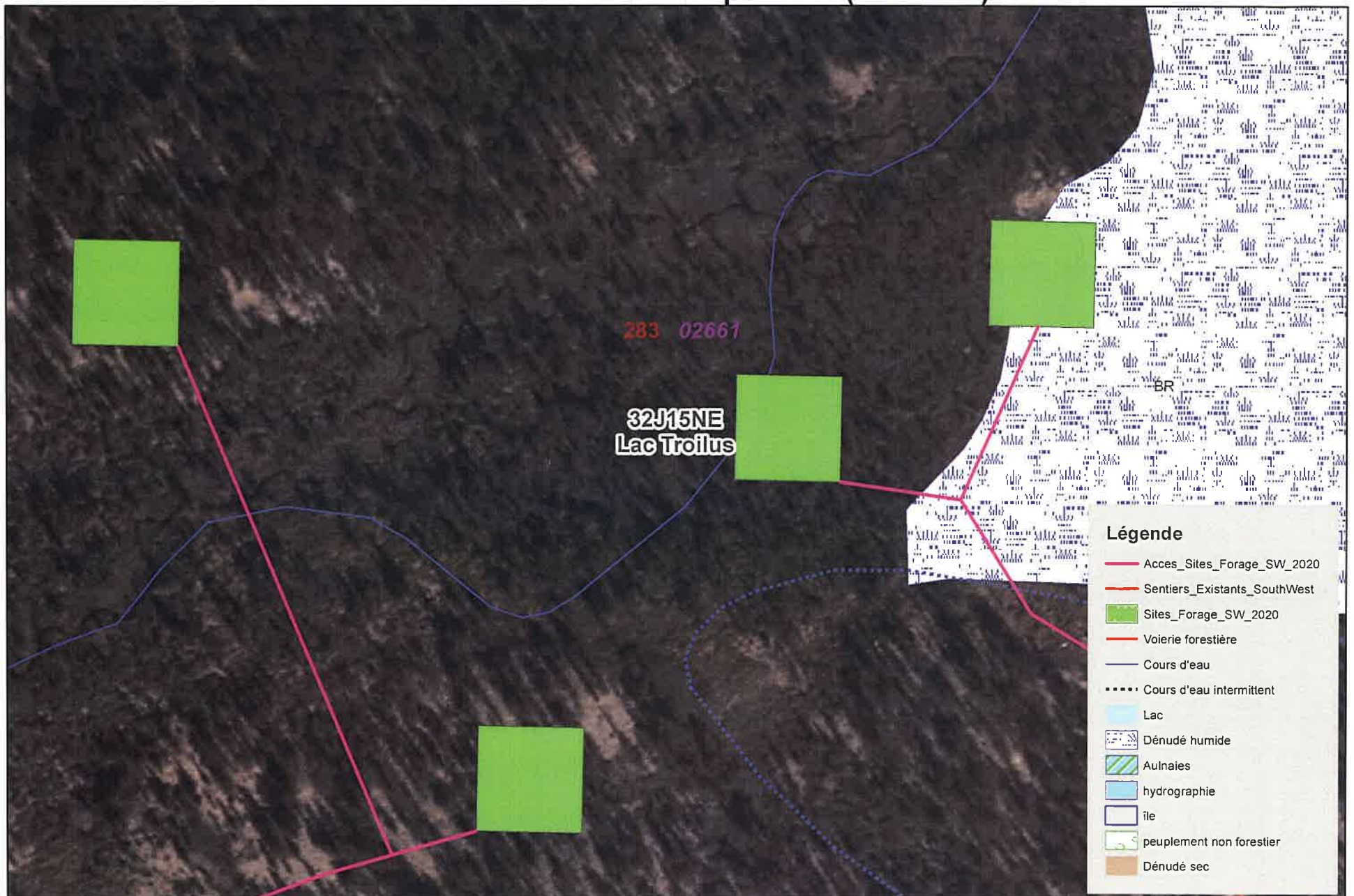
Troilus Gold Corporation - Projet South West 2020  
Déboisement pour une campagne de 17 forages et  
aménagement de 1316 m de nouveaux chemins accès  
Au sud-est du Lac Grimpereaux (32J15NE)



1:10 000



**Troilus Gold Inc - Projet South West 2020**  
**Forage qui semble traverser un cours d'eau permanent,**  
**mais le tracé du cours d'eau n'est pas réaliste par rapport à l'image satellite.**  
**Au sud-est du Lac Grimpereaux (32J15NE)**



1:1 000

